



 <p>ETAT DE FRIBOURG STAAT FREIBURG</p>	SYNTHESE MESURES ADDITIONNELLES GOUTTELETTES	<p>Code : REF-162_F Fichier : F:\QUALITE - SMC\Processus de prestations\Surveillance du système sanitaire\HPCI Version : 1</p>
--	---	--

Mode de transmission :

- Par contact direct = par projection de gouttelettes générées par la toux, la conversation. Ces particules peuvent occasionner une infection en atteignant les muqueuses (yeux, bouche, nez, gorge) d'une autre personne
- Par contact indirect = dépôt des particules sur les surfaces de l'environnement du résident-e

MESURES COMPLEMENTAIRES AUX PRECAUTIONS STANDARD	
Information au résident-e	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place mesures additionnelles gouttelettes sur prescription médicale - Expliquer les motifs des mesures instaurées - Enseigner les indications et la technique du port du masque et de désinfection des mains - Mettre à disposition des masques et la solution hydro-alcoolique
Placement du résident-e	<ul style="list-style-type: none"> - Placement en chambre individuelle avec WC ou chaise percée dédiée ou port de masque si WC commun Ou - Cohortage possible (placer plusieurs résident-e-s ayant le même agent infectieux dans la même chambre) avec WC ou chaise percée dédiée ou port de masque si WC commun Ou - Séparation géographique avec WC ou chaise percée dédiée ou port de masque si WC commun
Déplacement/transfert du résident-e	<ul style="list-style-type: none"> - Informer le service destinataire avant le transport du résident-e - Sortie de chambre, limiter aux besoins vitaux - Si sortie du résident-e de la chambre avec des habits, protection et literie propre - Isoler le site porteur ou infecté (Ex : pansement, vider le sac collecteur, ...) - Pour le transport, pas de surblouse, pas de gants mais port du masque pour la-le résident-e - Pour le transport, pas de surblouse, pas de gants et pas de masque pour l'accompagnant
Masque/Lunettes 	<ul style="list-style-type: none"> - Lors de toutes activités dans un périmètre de 2 mètres du résident-e port du masque et des lunettes de protection
Surblouse 	<ul style="list-style-type: none"> - Lors de contact avec la-le résident-e et/ou l'environnement direct du résident-e - Peut être utilisée 24 heures (maximum 2 surblouses sur un statif en chambre)
Information aux visites	Informer de la mesure d'isolement et sur les mesures à prendre : <ul style="list-style-type: none"> - Désinfection des mains en entrant et en sortant de la chambre. - Port du masque - Ne pas s'asseoir sur le lit

Nom et emplacement du fichier	Page
Synthèse des mesures additionnelles gouttelettes/site internet HPCI Fribourg	